

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

REVUE IVOIRIENNE DE PHILOSOPHIE ET DE SCIENCES HUMAINES



Volume XIV - Numéro 25 Juin 2023 ISSN : 2313-7908

N° DÉPÔT LÉGAL 13196 du 16 Septembre 2016

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Revue Ivoirienne de Philosophie et de Sciences Humaines

Directeur de Publication : Prof. Grégoire TRAORÉ

Boîte postale : 01 BP V18 ABIDJAN 01

Tél : (+225) 01 03 01 08 85

(+225) 01 03 47 11 75

(+225) 01 01 83 41 83

E-mail : administration@perspectivesphilosophiques.net

Site internet : <https://www.perspectivesphilosophiques.net>

ISSN : 2313-7908

N° DÉPÔT LÉGAL 13196 du 16 Septembre 2016

ADMINISTRATION DE LA REVUE PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Directeur de publication : **Prof. Grégoire TRAORÉ**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef : **Prof. N'dri Marcel KOUASSI**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef Adjoint : **Dr Éric Inespéré KOFFI**, Maître de Conférences

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Prof. Aka Landry KOMÉANAN, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Antoine KOUAKOU, Professeur des Universités, Métaphysique et Éthique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA.
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. David Musa SORO, Professeur des Universités, Philosophie ancienne, Université Alassane OUATTARA
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Jean Gobert TANO, Professeur des Universités, Métaphysique et Théologie, Université Alassane OUATTARA
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. N'Dri Marcel KOUASSI, Professeur des Universités, Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Donissongui SORO, Professeur des Universités, Philosophie antique, Philosophie de l'éducation Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE LECTURE

Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Nicolas Kolotioloma YEO, Professeur des Universités, Philosophie antique, Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE RÉDACTION

Secrétaire de rédaction : **Dr Kouassi Honoré ELLA**, Maître de Conférences
Trésorier : **Dr Kouadio Victorien EKPO**, Maître de Conférences
Responsable de la diffusion : **Dr Faloukou DOSSO**, Maître de Conférences
Dr Kouassi Marcellin AGBRA, Maître de Conférences
Dr Alexis Koffi KOFFI, Maître de Conférences
Dr Chantal PALÉ-KOUTOUAN, Maître-assistant
Dr Amed Karamoko SANOGO, Maître de Conférences

SOMMAIRE

1. Étude sur les ressources mobilisées par des élèves-maîtres dans leur exercice à la réflexivité en formation initiale Amadou Yoro NIANG	1
2. Rousseau et la prévention du terrorisme contemporain Seydou KONÉ	23
3. Jean-Paul Sartre entre littérature et philosophie Dimitri OVENANGA-KOUMOU	43
4. Langage fictionnel et dispositif conceptuel chez John SEARLE Ghislain Thierry MAGUÉSSA ÉBOMÉ.....	61
5. La Poésie humaniste dans <i>Les Destinées</i> d'Alfred de VIGNY et <i>Les Contemplations</i> de Victor HUGO : une poésie philosophique Kouakou Bernard AHO	81
6. L'implicite de la thèse marxienne de l'inséparabilité de l'homme et de la nature Boubakar MAIZOUMBOU	101
7. Liberté et responsabilité chez Jean-Paul SARTRE Lago II Simplicite TAGRO.....	117
8. Le terrorisme et la révolution de l'engagement politique : Pistes pour une riposte efficace Ayouba LAWANI	133
9. Penser et panser la perte de la biodiversité en Afrique à la lumière des soubassements ontologiques et du savoir-faire des traditions africaines Roger TAMBANGA	149
10. La faillite des partis politiques au Mali Baba SISSOKO	169
11. L'élitisme politique de Platon en question Albert ILBOUDO	187
12. L'action comme révélation du qui chez Hannah ARENDT Akpé Victor Stéphane AMAN	207

13. L'éducation comme priorité de l'investissement dans l'humain

Florent MALANDA-KONZO223

14. Représentations sociales liées à l'expression des besoins en formation continue des instituteurs au Bénin

Germain ALLADAKAN239

15. Le terrorisme islamiste sur la balance de la philosophie des Lumières

Issoufou COMPAORÉ257

LIGNE ÉDITORIALE

L'univers de la recherche ne trouve sa sève nourricière que par l'existence de revues universitaires et scientifiques animées ou alimentées, en général, par les Enseignants-Chercheurs. Le Département de Philosophie de l'Université de Bouaké, conscient de l'exigence de productions scientifiques par lesquelles tout universitaire correspond et répond à l'appel de la pensée, vient corroborer cette évidence avec l'avènement de *Perspectives Philosophiques*. En ce sens, *Perspectives Philosophiques* n'est ni une revue de plus ni une revue en plus dans l'univers des revues universitaires.

Dans le vaste champ des revues en effet, il n'est pas besoin de faire remarquer que chacune d'elles, à partir de son orientation, « cultive » des aspects précis du divers phénoménal conçu comme ensemble de problèmes dont ladite revue a pour tâche essentielle de débattre. Ce faire particulier proposé en constitue la spécificité. Aussi, *Perspectives Philosophiques*, en son lieu de surgissement comme « autre », envisagée dans le monde en sa totalité, ne se justifie-t-elle pas par le souci d'axer la recherche sur la philosophie pour l'élargir aux sciences humaines ?

Comme le suggère son logo, *perspectives philosophiques* met en relief la posture du penseur ayant les mains croisées, et devant faire face à une préoccupation d'ordre géographique, historique, linguistique, littéraire, philosophique, psychologique, sociologique, etc.

Ces préoccupations si nombreuses, symbolisées par une kyrielle de ramifications s'enchevêtrant les unes les autres, montrent ostensiblement l'effectivité d'une interdisciplinarité, d'un décloisonnement des espaces du savoir, gage d'un progrès certain. Ce décloisonnement qui s'inscrit dans une dynamique infinitiste, est marqué par l'ouverture vers un horizon dégagé, clairsemé, vers une perspective comprise non seulement comme capacité du penseur à aborder, sous plusieurs angles, la complexité des questions, des

préoccupations à analyser objectivement, mais aussi comme probables horizons dans la quête effrénée de la vérité qui se dit faussement au singulier parce que réellement plurielle.

Perspectives Philosophiques est une revue du Département de philosophie de l'Université de Bouaké. Revue numérique en français et en anglais, *Perspectives Philosophiques* est conçue comme un outil de diffusion de la production scientifique en philosophie et en sciences humaines. Cette revue universitaire à comité scientifique international, proposant études et débats philosophiques, se veut par ailleurs, lieu de recherche pour une approche transdisciplinaire, de croisements d'idées afin de favoriser le franchissement des frontières. Autrement dit, elle veut œuvrer à l'ouverture des espaces gnoséologiques et cognitifs en posant des passerelles entre différentes régionalités du savoir. C'est ainsi qu'elle met en dialogue les sciences humaines et la réflexion philosophique et entend garantir un pluralisme de points de vues. La revue publie différents articles, essais, comptes rendus de lecture, textes de référence originaux et inédits.

Le comité de rédaction

LIBERTÉ ET RESPONSABILITÉ CHEZ JEAN-PAUL SARTRE

Lago II Simplicite TAGRO

Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire)

papaceleste@yahoo.fr

Résumé :

La philosophie de Jean-Paul Sartre est qualifiée d'existentialisme athée. Ce qualificatif vient du fait qu'elle nie, au départ, l'existence d'un Dieu pourvoyeur d'essence. Il faut, cependant, aller au-delà de cette simple négation de Dieu pour y voir, en réalité, le désir du philosophe français d'asseoir une philosophie de la responsabilité, enjeu ou prolongement de la liberté qui est consubstantielle à l'homme. La liberté sartrienne n'est donc pas à voir comme une vie de licence, comme on pourrait l'alléguer mais elle est, au contraire, une pensée qui fait de l'homme l'auteur exclusif de ses choix qui l'engagent, mais qui doivent également prendre en compte le choix des autres : la liberté de l'homme donc sa responsabilité vis-à-vis de lui-même et à l'égard des autres.

Mots-clés : Choix, Dieu, Liberté, Responsabilité, Universalité.

Abstract :

Jean-Paul Sartre's philosophy is described as atheistic existentialism. This qualifier comes from the fact that it denies, initially, the existence of a God purveyor of essence. It is necessary, however, to go beyond this simple negation of God to see, in reality, the desire of the French philosopher to establish a philosophy of responsibility, stake or extension of freedom that is consubstantial with man. Sartrean freedom is therefore not to be seen as a life of absence of license, as one might allege, but it is, on the contrary, a thought that makes man the exclusive author of his choices that engage him but which must also take into account the choice of others: the philosophy of Sartre combines, so to speak, human subjectivity and universality of social life.

Keywords : Freedom, Responsibility, Choice, God, Universality.

Introduction

Jean-Paul Sartre est particulièrement connu pour sa philosophie existentialiste, selon laquelle les choses sont (qu'elles soient naturelles ou fabriquées, elles ont une essence) tandis que l'homme existe. Cette idée célèbre est résumée par la formule « L'existence précède l'essence » chez l'homme. En effet, pour le philosophe français, l'homme est essentiellement libre et ne se définit que par ses actes. Aussi pour J.-P Sartre (1970, pp. 36-37), « l'homme est liberté ». Cette définition de l'homme par la liberté met en relief la consubstantialité entre la liberté et l'existence humaine. Ainsi, contrairement à l'existentialisme chrétien qui suggère une existence certes éprouvante mais toutefois conduite par la foi, l'existentialisme athée dont se réclame Sartre conçoit l'existence d'une manière plus radicale. Pour ce courant existentialiste qui nie l'existence de Dieu, l'homme est totalement libre et ne subit aucun déterminisme. Il est délaissé et se trouve seul, face à son destin avec l'obligation d'être entièrement responsable de sa vie. Ainsi, aux yeux de Sartre, la liberté induit la responsabilité comme son corollaire indissociable. J.-P. Sartre (1943, p. 612) lui-même définissait la responsabilité comme « la conscience d'être l'auteur incontestable d'un événement ou d'un objet ». Être l'auteur incontestable d'un événement implique qu'il faut non seulement le revendiquer, mais aussi en assumer la responsabilité. Mais alors, qu'est-ce qui fonde la liberté chez Sartre et pourquoi la responsabilité en est-elle l'enjeu majeur ou son horizon incontournable ?

Ces questions visent à montrer le fondement de la liberté chez Sartre et à indiquer que la responsabilité est sa vérité. Avant de répondre à ces deux questions majeures, nous commencerons par un bref historique de la notion de responsabilité, corollaire de la liberté

1. Aperçu de la responsabilité et de la liberté avant Sartre

Jean-Paul Sartre n'est pas pionnier dans l'évocation de la liberté et de la responsabilité dans l'histoire de la philosophie. Avant lui, des penseurs ont éloquemment abordé la question, certes en des termes différents, mais avec le même objectif, celui de donner à l'homme la conscience d'une liberté solidaire

de la responsabilité qui la sous-tend. La métaphore de l'allégorie de la caverne de Platon illustre bien ce sens de la liberté partagée du philosophe.

1.1. Liberté et responsabilité chez Platon

Platon utilise régulièrement les mythes ou les allégories comme moyens d'expression de sa pensée. Dans l'allégorie de la caverne exposé en tout début du Livre VII de *La République*, il décrit la condition humaine comme une prison où les hommes sont enchaînés et incapables de tourner leur tête pour se rendre compte qu'en réalité, ce qu'ils voient n'est que l'ombre des réalités projetées.

Représente-toi des hommes dans une sorte d'habitation souterraine en forme de caverne...Les hommes sont dans cette situation depuis l'enfance, les jambes et le cou ligotés de telle sorte qu'ils restent sur place et ne peuvent regarder que ce qui se trouve devant eux, incapables de tourner leur tête à cause de leurs liens (Platon, 2016, 514a-514b).

En effet, dans cette situation de prisonniers, ces hommes enchaînés ne peuvent voir, derrière eux, les Réalités du monde intelligible qui est le monde de la vérité alors que le monde des prisonniers est celui des illusions appelé aussi monde sensible. Le monde intelligible abrite l'Idée du Bien dont la vue procure sagesse et bien-être. En effet, pour Platon (2016, 517 c), « l'Idée du Bien, il faut la voir pour se conduire avec sagesse soit dans la vie privée, soit dans la vie publique. »

Voir l'Idée du Bien n'est cependant pas une fin en soi pour le prisonnier. Après avoir séjourné dans le monde intelligible et y avoir observé l'Essence des choses dont le monde sensible constitue la photocopie affaiblie, il redescend dans ce dernier pour y partager, avec ses congénères, son expérience d'homme libre. Cette étape du retour du prisonnier-philosophe dans la caverne est symptomatique de l'idée de solidarité et de responsabilité qui caractérise le philosophe. En effet, ce dernier, contrairement à l'opinion répandue, n'est pas un marginal peu soucieux du bien-être de ses semblables. Bien au contraire, comme l'illustre la philosophie de Platon, la valeur de la philosophie réside dans la prise en compte du destin collectif et de la conduite de la cité. Le retour du prisonnier dans la caverne est révélateur de l'idée de la responsabilité sociale du philosophe. Il faut y voir un devoir d'éducation

libératrice d'illusions et d'ignorance. Mettant ainsi en relief le rôle du philosophe dans sa tâche éducative, Platon (2016, 520c) écrit :

Il vous faut donc redescendre, chacun à son tour, vers l'habitation commune des autres, chacun à son tour et vous habituer à voir les choses qui sont dans l'obscurité. Quand vous y serez habitués, en effet, vous verrez dix mille fois mieux que ceux de là-bas... De cette manière, la cité sera administrée en état de vigilance par vous, et non en rêve, comme à présent alors que la plupart sont administrés par des gens qui se combattent les uns les autres pour des ombres et qui deviennent factieux afin de prendre le pouvoir, comme s'il y avait là un bien de quelque importance.

L'allégorie de la caverne est donc une métaphore qui met en relief la mission sociale du philosophe. Ce dernier doit amener la société à quitter les apparences des choses pour une vision plus claire et authentique du monde. Elle doit inculquer aux hommes la culture du bien et de la richesse dont ils disposent. Platon (2016, 521a) indique le sens qu'il donne au terme de richesse : « Riches non pas d'or, mais de cette richesse qui est nécessaire à l'homme heureux, c'est-à-dire une vie bonne et remplie de sagesse. » La philosophie est avant tout une exigence de bonne conduite, de responsabilité et de morale ainsi que le montrera, plus tard, la morale kantienne.

1.2. La morale kantienne et la question de la responsabilité humaine

Emmanuel Kant a insisté, dans sa philosophie morale, sur le respect de la personne humaine. Il vise à donner à l'action humaine une portée qui dépasse la réalisation des intérêts individuels et égoïstes. Ce qui est essentiel et qui en rajoute à la valeur de l'homme, c'est l'universalité de ses actes qu'E. Kant (1976, p. 150) traduit en termes d'impératifs catégoriques :

Agis selon la maxime qui peut en même temps s'ériger elle-même en loi universelle.

Agis de façon telle que tu traites l'humanité, aussi bien dans ta personne que dans tout autre, toujours en même temps comme une fin, et jamais simplement comme moyen

Agis selon les maximes d'un membre qui légifère universellement en vue d'un règne des fins simplement possible.

Ainsi formulés, ces impératifs kantien mettent l'accent sur la responsabilité du sujet agissant qui doit s'émanciper de son existence spécifique pour s'ériger en un sujet universel. C'est donc dans son fondement

ou intention qu'il faut chercher la valeur d'un acte moral. Le terme « universel » qui revient dans les trois formulations de l'impératif est, en effet, révélateur du désir du philosophe allemand de donner à sa morale une valeur universelle, indépendante de toutes contingences immédiates. Ainsi, contrairement à la morale chrétienne fondée sur le respect des lois transcendantes, Kant donne, au sujet, la responsabilité absolue de poser des actes dont il assume et assure la légalité. Bien que subjectives, c'est-à-dire émanant d'un sujet, ces lois doivent avoir une portée générale de telle sorte que chaque personne s'y retrouve et y trouve son intérêt. La responsabilité est pour ainsi dire chez Kant inconditionnelle ou pure : c'est dans la raison humaine même qu'il faut chercher les bases de la vie morale et non pas *a posteriori*, dans une existence motivée et soumise à des lois de fonctionnement extérieures. Aussi, responsabilité rime-t-elle avec liberté tant et si bien qu'une action n'est responsable que quand elle est posée sans contraintes. La morale kantienne qui insiste sur l'autonomie du sujet dans ce qu'il pose comme action affirme également sa liberté. En effet, l'acte moral est celui qui s'accomplit non pas conformément au devoir, mais par devoir. La conformité au devoir n'est pas un acte d'autonomie mais obéit à un principe extérieur qui lui donne une signification ou une orientation. Ainsi, le commerçant qui sert loyalement ses clients agit conformément au devoir, mais ses motivations sont celles de l'intérêt, et non du devoir. On peut dire que son action est légale et non morale car la morale désigne une action faite par devoir. En effet, une action accomplie par devoir tire sa valeur morale non pas du but qui doit être atteint par elle, mais de la maxime d'après laquelle elle est décidée. Ainsi, l'action est morale quand elle n'est motivée par aucun motif extérieur à son exécution. Le commerçant qui agit conformément à son devoir mais aussi visant la prospérité de ses affaires est motivé par autre chose que l'accomplissement du devoir pur. Comme le dit si bien E. Kant (1976, p. 79),

lorsqu'il s'agit de ce qui doit être moralement bon, ce n'est pas assez qu'il y ait conformité à la loi morale ; il faut encore que ce soit pour la loi morale que la chose se fasse ; sinon, cette conformité n'est que très accidentelle et très incertaine, parce que le principe qui est étranger à la morale produira sans doute de temps à autre ces actions conformes, mais souvent aussi des actions contraires à la loi.

Une action soumise à des conditions ne résiste ni au temps, ni aux tentations de la corruption parce que son fondement manque de pureté.

La responsabilité est une valeur coextensive à la vie humaine. En effet, répondre de ses actes confère à l'homme la dignité et l'éloigne de la vie purement animale. Sartre le sait si bien qu'il définit l'homme par la liberté et la responsabilité qui la sous-tend.

2. Fondements de la liberté chez Sartre

Jean-Paul Sartre fonde sa philosophie de la liberté sur la contingence, qui donne à l'homme la possibilité de se prendre totalement en charge, et sur la conscience, dont la nature dynamique justifie son existence comme absence d'une essence fixe.

2.1. Contingence et liberté

Selon le Dictionnaire Universel (1995, p. 271), est contingent « ce qui peut arriver ou ne pas arriver. » Ainsi défini, le contingent s'oppose à ce qui est nécessaire, à ce qui est prévisible. Selon H. Arendt (2015, p. 194), « l'impossibilité de dissoudre le réel en quelque chose de pensable constitue le triomphe de la possible liberté. » Ainsi, à ses yeux, la liberté humaine devient possible du fait même de l'impossibilité du réel d'être soumis à un rigorisme rationnel *a priori*.

Aussi Sartre fonde-t-il la liberté de l'homme sur la contingence de son existence qui n'a aucune explication, ni justification. À l'opposé de la pensée judéo-chrétienne qui recourt à un Dieu créateur de l'univers, le philosophe français pense que l'homme est comme jeté dans le monde. De ce fait, il doit se tracer un chemin par lui-même et mener une vie dont il est le seul auteur et promoteur. N'ayant ni repère ni appui naturels, il porte le poids de sa liberté qu'il vit désormais comme une condamnation. Ainsi que J.-P Sartre le dit (1970, p. 37), « l'homme est condamné à être libre ; condamné parce qu'il ne s'est pas créé lui-même, et par ailleurs cependant libre parce qu'une fois jeté dans le monde, il est responsable de tout ce qu'il fait. » Ainsi, la liberté est indissociable de la responsabilité qui en est le corollaire. En effet, étant condamné à être libre, l'homme porte non seulement l'entière responsabilité de

ses propres actes, mais aussi celle de toute l'humanité que ses actes engagent. Il existe donc, chez lui, deux types de fardeau : le premier est le fardeau de la liberté elle-même, le second est celui de la responsabilité que le sujet a vis-à-vis de l'humanité.

S'agissant du fardeau de la liberté, J.-P Sartre (1943, p. 543) écrit : « La liberté n'est pas libre de ne pas être libre et [...] elle n'est pas libre de ne pas exister. » En effet, pour lui, l'homme est engagé, dès sa naissance, dans une existence libre qui pèse sur lui. Cet engagement participe de la contingence de son existence et de l'absence d'un Dieu créateur. En l'absence d'un créateur et livré pour ainsi dire à lui-même, l'homme doit pouvoir se prendre pour assumer pleinement son existence. Comme le dit J.-P. Sartre (1970, p. 36),

si Dieu n'existe pas, nous ne trouvons pas en face de nous des valeurs ou des ordres qui légitimeront notre conduite. Ainsi, nous n'avons ni derrière nous, ni devant nous, dans le domaine lumineux des valeurs, des justifications ou des valeurs.

Ainsi, chez le philosophe français, la contingence de l'existence n'autorise pas une existence insensée. Bien au contraire, c'est l'homme lui-même qui, dans son délaissement, doit créer les conditions d'une vie originale et responsable. Comme le dit si bien J.-P. Sartre (1970, p. 89), « la vie n'a pas de sens *a priori*. Avant que vous ne viviez, la vie, elle, n'est rien, mais c'est à vous de lui donner un sens, et la valeur n'est pas autre chose que le sens que vous lui choisissez ».

La contingence permet donc à l'homme de se prendre en charge et de donner un sens à sa vie. C'est elle qui le stimule et l'engage vers une existence de son choix. En effet, rien n'est donné au départ et c'est par son travail, sa résilience et son esprit de créativité que tout homme doit construire sa vie. Les termes de facticité et de transcendance utilisés par Sartre permettent de bien comprendre la différence entre la manière d'être des choses et l'existence de l'homme. La facticité est le mode d'être des choses enfermés dans leur caractère de fait que rien ne peut justifier. L'homme a aussi ce caractère qui le range parmi les choses puisqu'il n'a pas choisi d'être et que certains aspects de son être sont déterminés. Ces aspects sont des situations dans lesquelles il se trouve. Mais à la différence des choses, l'homme peut modifier ce qu'il est

par sa conscience. C'est cette dernière qui le définit ontologiquement et le prédispose à la transcendance et à la liberté.

2.2. La conscience comme fondement ontologique de la liberté

Sartre fonde la liberté de l'homme sur le caractère dynamique de sa conscience. En effet, pour lui, celle-ci est en perpétuel mouvement et ne coïncide jamais avec elle-même. De ce fait, elle pousse l'homme à vouloir toujours aller au-delà de lui-même et à remettre en question l'être immédiat des choses. Ce questionnement inhérent à la nature de la conscience est ce que Sartre appelle la néantisation qu'il définit foncièrement comme liberté. Ainsi, la néantisation est le pouvoir de la conscience humaine à vouloir toujours repousser les choses et l'existence de l'homme au-delà d'elles-mêmes, en faisant de ce qu'elles sont un néant d'être. En d'autres mots, la conscience est en perpétuel mouvement et n'existe que dans son rapport à autre chose qu'elle-même. Mettant en relief ce dynamisme de la conscience, J.-P. Sartre (1943, p. 28) écrit : « L'être de la conscience, en tant que conscience, c'est d'exister à distance de soi comme à présence à soi et cette distance nulle que l'être porte dans son être, c'est le Néant. » Ce dynamisme naturel de la conscience est ce qui fonde et justifie la liberté de l'homme.

En effet, la liberté humaine est liée au dynamisme naturel de la conscience. Si l'homme se définit par la conscience, il est, de ce fait-même, inscrit dans la logique de celle-ci, à savoir la mobilité ou liberté qui la caractérise. Aussi, la liberté a-t-elle un fondement ontologique puisqu'elle émane de la nature profonde de l'homme, à savoir sa conscience qui n'est pas simplement en-soi car, comme le souligne J.-P. Sartre (1943, p. 33), « l'être-en-soi n'a point de dedans qui s'opposerait à un dehors et qui serait analogue, à un jugement, à une loi, à une conscience de soi. L'en-soi n'a pas de secret : il est massif. (...) L'être-en-soi n'est jamais ni possible, ni impossible, il est. » L'être-en-soi désigne le mode d'être des choses du monde qui sont dépourvues de conscience et qui sont par conséquent incapables de réflexion. Quant au pour-soi, il est le mode d'être de la conscience qui va toujours au-delà d'elle-même et se caractérise par son pouvoir de questionnement permanent ou néantisation. La liberté apparaît ainsi dans l'expérience de cette puissance néantisante de la conscience. Celle-ci

est, en effet, ce qui empêche l'homme d'être sur le mode d'être des choses. La conscience est ce qui fait éclater l'être en le transformant en néant. Aussi pour J.-P. Sartre (1943, p. 58), « l'homme se présente donc, au moins dans ce cas, comme un être qui fait éclore le néant dans le monde, en tant qu'il s'affecte lui-même de non-être à cette fin : l'homme est l'être par qui le néant vient au monde ». L'homme est alors placé face aux choses et face à lui-même, avec la charge de les faire être par sa liberté : il lui incombe entièrement de décider de ce qu'il veut être et de ce qu'il veut que les choses soient. Tel est le poids de la responsabilité qui se profile à l'horizon de sa liberté.

3. La responsabilité comme horizon de la liberté

L'existentialisme sartrien est dit athée car il nie l'existence d'un Dieu créateur du monde. Cette négation de Dieu et de toute transcendance conduit le sujet sartrien à mener une existence libre.

3.1. Le sujet sartrien et la phénoménologie de la liberté

Face au monde, l'homme est, chez Sartre, en réalité, face à lui-même. En effet, libre de toute détermination, le sujet sartrien ne se définit que par l'ensemble de ses actes. Contrairement à B. Spinoza (1983, p. 56) qui affirme que « rien ne peut être ni être conçu sans Dieu, mais que tout est en lui », J.-P. Sartre (1943, p. 187) soutient que « l'essentiel, c'est la contingence. » Sartre utilise le terme « contingent » pour affirmer l'absurdité de l'existence de l'homme mais aussi son absolue liberté. En effet, l'affirmation de cette contingence induit l'inexistence d'un Dieu pourvoyeur d'essence. Reprenant à son compte la pensée de Dostoïevski avant d'en faire le point de départ de sa philosophie, J.-P. Sartre (1946, p. 36) écrit : « Dostoïevski avait écrit : « Si Dieu n'existait pas, tout serait permis » C'est là, le point de départ de l'existentialisme. En effet, tout est permis si Dieu n'existe pas et par conséquent l'homme est délaissé, parce qu'il ne trouve ni en lui, ni hors de lui une possibilité de s'accrocher. » Délaissé, l'homme est face à lui-même et confronté au monde qu'il doit s'approprier en lui imprimant ses propres marques. Sa liberté commence donc par la contingence du monde qui le place dans l'implacable nécessité de se réaliser lui-même et d'orienter sa vie en

fonction des circonstances ou situations qui se présentent à lui. Pour montrer que la vie est une libre entreprise et une création spontanée, J.-P. Sartre (1946, p. 77) la compare à une œuvre d'art, en l'occurrence à un tableau :

A-t-on jamais reproché à un artiste qui fait un tableau de ne pas s'inspirer des règles établies a priori ? A-t-on jamais dit quel est le tableau qu'il doit faire ? Il est bien entendu qu'il n'y a pas de tableau défini à faire, que l'artiste s'engage dans la construction de son tableau, et que le tableau à faire c'est précisément le tableau qu'il aura fait ; il est bien entendu qu'il n'y a pas de valeurs esthétiques a priori. [...] Personne ne peut dire ce que sera la peinture de demain ; on ne peut juger la peinture qu'une fois faite.

L'absence d'un point d'ancrage originel met l'homme face à l'étendue de sa liberté qu'il doit désormais assumer comme une tâche.

La tâche se définit comme le travail que l'homme doit accomplir dans un temps donné. Dans la perspective sartrienne, le temps de l'homme, c'est celui de son existence dont il est le seul artisan et qu'il doit construire par ses propres moyens et capacités. Il doit se faire en se donnant les moyens de résistance et de résilience face aux vicissitudes de la vie. J.-J. Rousseau (1973, p. 60) disait que « l'homme est né libre, et partout il est dans les fers ». Sartre ne partage pas ce point de vue rousseauiste, même s'il ne le réfute pas explicitement. Pour l'existentialiste athée, la liberté n'est pas innée chez l'homme. Ce qui est au départ de toute existence, c'est la contingence, c'est-à-dire le rien ou le néant qui pousse l'homme à se faire et à s'orienter dans le monde. La phénoménologie de la liberté est dans ce sens le parcours qui mène l'homme du néant d'être à la réalisation de soi. Elle est la manifestation de la liberté à travers l'existence humaine qui lui est consubstantielle. Celle-ci s'accomplit par le travail soutenu par l'idée selon laquelle l'homme est le seul auteur de sa vie et celle-ci se présente à lui comme un défi à relever. Au départ, il n'a pas d'essence, à savoir une nature qui l'inciterait à agir dans tel ou tel sens. Ce sont ses actes et le sens qu'il leur donne qui le définissent comme être libre. Pour mettre en relief cette liberté qui caractérise l'homme, J.-P. Sartre (1946, p. 22) dit : « L'homme est non seulement tel qu'il se conçoit, mais tel qu'il se veut, et comme il se conçoit après l'existence, comme il se veut après cet élan vers l'existence ; l'homme n'est rien d'autre que ce qu'il se fait. » Tout homme est donc placé devant ses possibilités et ses capacités de se faire. Son existence est

dans ce sens le résultat de son travail librement effectué, sans orientation préalable. Sa vie est un dessin dont il est le seul auteur comme le dit J.-P. Sartre (1946, p. 57) : « Un homme s'engage dans sa vie, dessine sa figure, et en dehors de cette figure il n'y a rien. » Il ne suffit pas, cependant d'être libre, encore faut-il assumer la responsabilité qu'entraîne la liberté.

3.2. La responsabilité comme prolongement de la liberté.

Il convient de retenir, chez Sartre, deux types de responsabilité : la responsabilité du sujet qui doit pouvoir répondre de ses actes puisqu'il en est l'auteur exclusif et sa responsabilité envers les autres ou l'humanité dont il a la charge. Au premier niveau de la responsabilité, il faut dire que l'homme doit pouvoir assumer tous les actes qu'il pose. De ce fait, il doit éviter d'être de mauvaise foi, ce comportement qui consiste à fuir ses responsabilités. Pour J.-P. Sartre (1945, p. 136), « la liberté consiste à regarder en face les situations où l'on s'est mise de plein gré et accepter toutes ses responsabilités ». En effet, le sujet qui a pris conscience de sa responsabilité doit pouvoir dire, en toutes circonstances, selon J.-P. Sartre (1943, p. 612), que « ce qui m'arrive, m'arrive par moi et je ne saurais ni m'en affecter ni me révolter, ni m'y résigner. D'ailleurs tout ce qui m'arrive est mien ; il faut entendre par là, tout d'abord, que je suis à la hauteur de ce qui m'arrive, en tant qu'homme ». Un homme est à la hauteur de ce qui lui arrive lorsqu'il refuse l'idée de toute influence extérieure comme cause probable de son comportement.

L'existentialiste athée refuse tout déterminisme qu'il considère comme une mauvaise foi pour s'exempter de la responsabilité. Sartre dénonce cette excuse en montrant qu'un motif d'action n'est pas une force physique de propulsion qui nous contraindrait à agir de façon nécessaire. C'est au contraire nous qui, par notre conscience et nos préférences personnelles, décidons de donner à tel motif le poids suffisant pour expliquer notre acte. Comme pour insister sur le caractère nécessaire et incontournable de la responsabilité du sujet, J.-P. Sartre (1943, p. 25) écrit : « Je suis responsable de tout, en effet, sauf de ma responsabilité même car je ne suis pas le fondement de mon être. Tout se passe comme si j'étais contraint d'être responsable. »

Pour J.-P. Sartre, l'homme ne peut se soustraire à sa responsabilité de même qu'il ne peut le faire pour son existence. Celle-ci appelle la responsabilité comme son corollaire inévitable. Cette responsabilité du sujet prend en compte celle de l'humanité dont il a la charge.

À ce niveau de responsabilité, qu'on pourrait appeler sociale ou collective, l'homme doit pouvoir, dans ses choix, tenir compte des valeurs universelles. À ce propos, J.-P. Sartre (1943, p. 25) écrit : « Quand nous disons que l'homme se choisit, nous entendons que chacun d'entre nous se choisit, mais par là nous voulons dire aussi qu'en se choisissant il choisit tous les hommes. » En effet, le choix n'est pas égoïste et la subjectivité que prône l'existentialisme ne doit pas aboutir à un subjectivisme qui empêche une ouverture aux autres. Le sujet sartrien n'est pas seulement responsable de sa propre subjectivité, il l'est également pour tous les hommes. Cette responsabilité est comme un fardeau qui pèse sur la conscience de l'homme dont les actes engagent l'humanité toute entière : l'homme doit pouvoir s'assurer de l'universalité de ses actes et surtout de leur valeur éthique. Aussi J.-P. Sartre (1970, p. 25-26) fait-il cette précision : « choisir d'être ceci ou cela, c'est affirmer en même temps choisir la valeur de ce que nous choisissons, car nous ne pouvons jamais choisir le mal ; ce que nous choisissons, c'est toujours le bien, et rien ne peut être bon pour nous sans l'être pour tous. »

Ainsi, contrairement à ce qu'on pourrait penser, Jean-Paul Sartre a une vision élargie de la responsabilité qui s'étend à toute l'humanité dont elle porte la charge. Elle interpelle l'homme sur son rôle d'agent social et sur le modèle qu'il doit être aux yeux des autres. Le souci d'être présent dans l'histoire du monde et d'en orienter le sens, la volonté de faire entendre sa voix et de participer à la construction d'un monde meilleur sont la préoccupation majeure du philosophe français. Tels sont le sens de l'engagement et de la responsabilité de l'existentialiste athée que traduit F. Noudelmann (2020, p. 20) en ces termes :

Peser sur le cours des choses, orienter l'Histoire, faire entendre sa voix... Sartre, en quelques articles, par des émissions de radio et grâce au lancement, en 1945, de la Revue *Les temps modernes*, devient l'intellectuel phare de l'après-guerre. Théoricien et praticien de la « littérature engagée », il décrit des

textes à valeur de manifeste, regroupés dans *Qu'est-ce que la littérature ?*, adoptant un ton comminatoire qui responsabilise, voire culpabilise les écrivains leur enjoignant d'inscrire leur langue dans le réel social et politique.

La responsabilité de l'homme consiste à être un acteur de la vie sociale et à peser sur le cours du monde. Peser sur le cours du monde, c'est participer à sa construction au travers de ses idées et ses actions. Ainsi, tout ce qui arrive dans le monde nous regarde car notre responsabilité y est engagée. Le monde nous appartient et l'indifférence est une attitude condamnable. La deuxième guerre mondiale renforça chez le philosophe français l'idée de la responsabilité comme un devoir communautaire qui doit pousser tout citoyen à s'engager dans la lutte contre toute attitude liberticide. Ainsi, comme le dit F. Noudelmann (2020, p. 20),

après la Seconde guerre mondiale, il (Sartre) a opéré une conversion radicale de sa vie et de ses écrits, en faveur d'une implication totale dans les luttes sociales et les conflits internationaux. Les guerres de Corée, d'Algérie, du Vietnam, la révolution cubaine, l'insurrection de Budapest, le conflit israélo-palestinien, mai 68, le maoïsme... tout le regarde.

La responsabilité de l'homme est ainsi coextensive à sa nature d'être social et cette dernière lui impose une éthique nécessaire au maintien du tissu social. Aujourd'hui, plus qu'hier, face à la dérive de l'Anthropocène, une nouvelle époque géologique où l'homme s'érige en principale force de changement sur terre, ce dernier doit prendre à-bras-le-corps la question de l'étendue de sa responsabilité. Ainsi, la question de l'élargissement de la question de l'éthique à tous les domaines s'impose, comme le dit A.F.-Largeault (2021, p. 292) reprenant les propos du forestier américain Aldo Leopold (Bourg et Fragnière, p. 611) :

Cette extension de l'éthique, qui n'a été étudiée jusqu'à présent que par les philosophes est en réalité un processus d'évolution écologique. Ses séquences peuvent être décrites en termes écologiques aussi bien que philosophiques. Une éthique, écologiquement parlant, est une limite imposée à la liberté d'agir dans la lutte pour l'existence.

Ainsi définie, la liberté humaine associe indissociablement action et préservation de l'existence. Elle a toujours pour horizon ou prolongement la responsabilité qui l'oriente dans le sens de l'humainement correct.

Conclusion

La liberté humaine est un fardeau car elle fait peser sur l'homme le poids de sa double responsabilité. Sa première responsabilité consiste à passer de la contingence de sa naissance à une existence assumée. Ainsi, pour J.-P. Sartre (1985, p. 454-455),

tout homme est accidentel pour lui-même. Il naît ici plutôt que là. Et c'est ainsi qu'il naît (par exemple) juif. Mais il ne peut plus considérer son être-juif comme un hasard puisqu'il n'est que pour être juif (la naissance n'est pas l'apparition d'une âme attendant dans les limbes). Le hasard aussitôt posé est nié.

La responsabilité de l'homme, à ce niveau, consiste donc à décider librement du sens à donner à sa vie, de prime abord, contingente. C'est l'étape de la négation du hasard par la liberté qui est son véritable contraire et non la nécessité renchérit Sartre (1983, p. 455) : « le contraire du hasard n'est pas la nécessité mais la liberté. » Ainsi, l'homme n'est pas mécaniquement ce qu'il est, mais ce qu'il fait de ce qu'on a fait de lui car pour J.-P. Sartre (2020, p. 143), « un être qui n'est pas dégagé de son hérité, des influences sociales, de sa nature, de son destin et de son caractère est un prisonnier ».

Ensuite, l'homme doit pouvoir agir en tenant compte des autres. C'est la phase de l'universalisation de son être au travers de ses actes et qui en rajoute à l'étendue de sa responsabilité. Ainsi, l'homme n'est pas seulement responsable de sa seule personne, il a à porter le poids de l'humanité. Aussi, pour J.-P. Sartre (1943, p. 612), « l'homme étant condamné à être libre, porte le poids du monde tout entier sur ses épaules : il est responsable du monde et de lui-même en tant que manière d'être. » La responsabilité est donc l'horizon ou la vérité de la liberté chez Sartre.

Références bibliographiques

ARENDRT Hannah, 2015, *La philosophie de l'existence*, Paris, Livre de poche.

FAGOT-LARGEAU Anne, 2021, *Ontologie du devenir*, Paris, Odile Jacob.

KANT Emmanuel, 1976, *Fondements de la Métaphysique des mœurs*, Trad. Victor DELBOS, Paris, Delagrave.

LOUETTE Jean-François, 2020, *Études sartriennes : Sartre et Beauvoir : lecture en miroir*, Paris, Classiques Garnier.

NOUDELMANN François, 2020, *Un tout autre Sartre*, Paris, Gallimard.

PLATON, 2016, *La République*, Trad. Georges LEROUX, Paris, GF Flammarion.

ROUSSEAU Jean-Jacques, 1973, *Du contrat social*, Paris, Union Générale d'Éditions.

SARTRE Jean-Paul, 1983, *Cahiers pour une morale*, Paris, Gallimard.

SARTRE Jean-Paul, 1985, *Critique de la Raison dialectique*, Tome II, Paris, Gallimard.

SARTRE Jean-Paul, 1943, *L'être et le néant*, Paris, Gallimard.

SARTRE Jean-Paul, 1970, *L'existentialisme est un humanisme*, Paris, Nagel.

SARTRE Jean-Paul, 1945, *Les chemins de la liberté*, Paris, Gallimard.

SPINOZA Baruch, 1983, *Éthique*, Trad. Charles APPUHN, Paris, Librairie philosophique J. Vrin.